

Pacte Mondial des Nations Unies

United Nations-Global Compact



Communication sur le Progrès
Rapport 2013



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

La Présidente,

Déclaration de renouvellement de l'engagement

Steam'O, entreprise spécialiste du Facility Management, met au profit de ses clients son expertise et ses savoir-faire dans les métiers du pilotage et de l'exploitation immobilière.

Au-delà de la mise en place d'une offre innovante, nous avons souhaité développer une entreprise dont les valeurs d'égalité, de non-discrimination à l'emploi, d'autonomie du collaborateur et de management participatif seraient l'essence même de son fonctionnement.

Dans cette dynamique, portée par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, nous avons adhéré aux grands principes du Pacte Mondial en novembre 2011. Nous avons en effet souhaité faire perdurer notre participation à cette organisation car elle est pour nous en parfaite continuité avec les valeurs de notre entreprise et notre volonté de progrès continu.

C'est donc avec une forte détermination et volonté, que nous vous soumettons notre deuxième communication sur le progrès.

Nous vous y présentons les actions mises en place dans l'entreprise, avec une attention particulière portée sur les principes suivants :

- ✓ **CONDITION DE TRAVAIL**

- ✓ **ENVIRONNEMENT**, avec un accent porté sur les principes 7 et 8 (Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement)
- ✓ **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**, principe 10 (Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin)

En tant que présidente directrice générale, engagée pour l'égalité entre les personnes et le respect des droits, je renouvelle formellement mon engagement et celui de mon entreprise aux 10 principes du Pacte Mondial proposés par l'organisation des Nations Unies.

Dans le rapport joint, nous vous présentons les actions et progrès que nous avons entrepris au sein de Steam'O.

Si certaines d'entre eux restent modestes, ils représentent néanmoins une première piste de travail ainsi que notre volonté à devenir une entreprise adhérente exemplaire.



Corinne COLSON LAFON
Président Directeur Général

Les Articles du Pactes Mondial

DROIT DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : L'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe 8 : A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Notre Entreprise en quelques mots...



Notre métier :
Vous faciliter le vôtre...

Après plus de 15ans d'expérience dans le Facility management, les Services Généraux et la Maintenance Technique, nous avons décidé de créer notre société Steam'O en 2008.

UN ACTEUR SPECIALISE EN MULTITECHNIQUE ET FACILITY MANAGEMENT

Steam'O, spécialiste du Facility Management, a été développé sur les deux piliers de la gestion immobilière : **le pilotage FM et la maintenance Multitechnique**, afin de pouvoir offrir une offre complète à nos clients.

Ainsi, notre entreprise est dotée, en complément de son pôle PILOTAGE FM d'une **direction Technique**, gérant une équipe de techniciens, et des contrats en tant que mainteneur Multitechnique pour des clients de renom.

Nos cibles sont des patrimoines immobiliers complexes, comportant des activités et des processus évolués, où le savoir-faire Steam'O constitue une différence appréciée de nos clients.

NOS PRINCIPES FONDATEURS

La création de la société a été présidée par notre volonté de nous engager sur les points suivants :

- ✓ Axe client :
 - offre garantissant une compétence technique forte au service de nos clients,
 - transparence contractuelle et financière de nos activités,
 - pilotage, communication, partenariat avec le client au service de la pérennité de ses installations et de son patrimoine,
 - respect à 100% des engagements contractuels.

- ✓ Axe salariés :
 - un management de proximité, compétent, décisionnaire, et à l'écoute,
 - l'inscription de notre action dans le volet social du développement durable.

Enfin, notre stratégie de développement est fondée sur une croissance mesurée, maîtrisée, nous permettant de tenir nos engagements clients & salariés dans la durée.

DESCRIPTION DETAILLE DES ACTIONS

DROIT DE L'HOMME ET NORMES DE TRAVAIL

Les actions déroulées dans cette partie concernent les principes 1 à 6.

Nous avons souhaité regrouper ces deux premiers thèmes car nous les traitons de manière conjointe dans notre entreprise. Malgré le fait que nous travaillons essentiellement sur le territoire national et donc, ne sommes pas concernés par les principes 1 et 2, nous veillons cependant au respect du droit au sein de notre structure.

Lors de cette première année d'adhésion à la charte, nous nous sommes concentrés sur le **principe 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.**

✓ *Intégration des nouveaux entrants*

Conformément à nos objectifs pour l'année 2013, nous avons souhaité travailler sur la mise en place d'un réel parcours d'intégration, permettant à l'ensemble des nouveaux entrants de Steam'O de recevoir également le même traitement et la même information. Ce parcours d'intégration s'organise sur deux étapes :

- La remise d'un Pack d'intégration, comprenant :
 - un livret d'accueil, indiquant les règles de bonne conduite, les valeurs de l'entreprise ainsi que les contacts des différentes personnes référents dans l'entreprise,
 - un livret sécurité, mentionnant les engagements sécurité pris par l'entreprise et demandés au salarié, pour assurer le maintien de son intégrité physique,
 - les notes d'entreprise sur l'application des règles de droit en termes de temps de travail, récupération, rémunération et prise de congés.

- L'organisation d'un parcours d'intégration :

Le service des ressources humaines établit un planning d'intégration pour le nouvel entrant. Celui-ci va au cours des 15 premiers jours de son contrat découvrir les différents services de l'entreprise et rencontrer les personnes référentes. Ce parcours de découverte favorise ainsi l'intégration des nouveaux salariés, leur permet la délivrance d'un même niveau d'information et une sensibilisation commune aux règles de l'entreprise.

✓ *Création de notes d'informations*

Au cours de l'année 2013, nous avons mis en place trois notes d'entreprise, afin de communiquer auprès de l'ensemble des salariés, la réglementation applicable, et respectée par Steam'O, pour ses salariés.

Note d'information sur les absences maladie et le fonctionnement de l'indemnisation :

Afin de permettre à tous nos salariés de connaître la procédure à suivre en cas d'absence maladie, pour leur garantir le maintien de leur salaire, nous avons leur avons adressé une note d'information claire sur le process à suivre.

Note d'information sur la prise des congés payés : Cette note informative, diffusée annuellement, a pour vocation de communiquer à l'ensemble des salariés les modalités de prise de congés pour l'année à venir. La volonté de la direction dans la rédaction de la note est d'assurer la transparence auprès des salariés dans leurs droits de prise de congés et ainsi de maintenir un niveau d'information égalitaire entre les différents salariés de l'entreprise.

Note sur le temps de travail : Communiqué à l'ensemble des salariés, cette note est diffusée à l'ensemble des salariés, elle décrit l'organisation du temps de travail dans l'entreprise, les droits des salariés et leurs devoirs dans l'entreprise.

✓ *Mise en place de grille de salaires*

Dans le cadre de notre activité, nous sommes rattachés à deux conventions collectives. Au titre de ces conventions, deux grilles de salaires s'appliquent pour la fixation des rémunérations internes de l'entreprise.

L'application de ces grilles favorise l'égalité entre les salariés et base les salaires de chacun sur des critères objectifs non-discriminants (niveau d'étude, expérience, compétences techniques).

Afin d'harmoniser ce process, nous travaillons à la mise en place d'une grille de salaire harmonisée sur la base de ces deux et basée sur une cartographie exacte des rémunérations perçues par chaque salarié avec l'identification pour chacun de leur niveau d'étude, expérience, qualification, habilitation, savoir-faire.

Cette cartographie permettra de créer une grille sur mesure basée sur notre activité et prenant en compte des paramètres objectifs à ce jour non pris en compte dans les grilles actuelles.

✓ *Formation*

Au titre de la formation, nous avons prévu la mobilisation d'un budget important pour des formations au titre du Plan de Formation et pour les formations professionnelles. A ce titre, nous avons engagé pour l'année 2013 :

- Un budget de 10 890€ pour le plan de formation (formations de développement de compétence, de maintien dans l'emploi)
- Un budget de 12780€ (non pris en charge par l'OPCA) pour la formation professionnelle de nos salariés (habilitations spécifiques).

Ainsi le budget engagé au titre du plan de formation pour l'année 2013 a augmenté de 42% en comparaison avec l'année 2012.

ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Dans le cadre de nos propositions commerciales, nous intégrons systématiquement nos politiques de développement durable, afin de sensibiliser nos clients à l'économie d'énergie au quotidien, et nos moyens d'accompagnement dans cette démarche.

✓ *Gestion des déchets*

Dans le cadre de notre activité, nous générons différents types de déchets, notamment des déchets industriels dangereux contenant des éléments polluants en concentration plus ou moins grande, que nous éliminons conformément à la réglementation, du fait des risques qu'ils présentent vis-à-vis de la santé et de l'environnement.

Nous avons ainsi mis en place un partenariat avec le collecteur Recyclum pour le traitement de ces déchets d'activité.

Concernant nos déchets de bureautique, notre partenariat avec CONIBI, spécialiste du recyclage de cartouche toner pour les imprimantes de bureau, nous a permis de recycler 24.5Kg de matériels usagés sur notre siège. Nous visons sur 2014 la mise en place de bacs de collecte sur nos sites opérationnels.

✓ *Papiers et Impression*

Dans le cadre de nos actions quotidiennes, nous utilisons uniquement du papier labellisé FSC (papier fabriqué à partir de forêts autogérées) pour l'ensemble de nos impressions. Des communications de sensibilisation à l'économie de papier par une impression réfléchiée et donc modéré sont mises en place dans les signatures mails de l'ensemble de nos salariés et sur les supports d'impression.

Chaque utilisateur est identifié avec un code et un mot de passe strictement personnel ce qui permet dans le cas d'un dépassement des consommations moyennes d'identifier les raisons de l'augmentation de la consommation. La direction a diffusé une communication de sensibilisation sur l'impression "utile" auprès des salariés.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

PRINCIPE 10 : Agir contre la corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin

✓ Base fournisseurs

Dans le cadre d'un audit complet de notre base fournisseur, nous avons fait appel à un cabinet extérieur afin de mettre en place des partenariats contractuels clairs et sur une base fixe. Ce travail a débuté en cours d'année 2013 et va s'étendre sur la période 2014.

En effet, en fonctionnant jusqu'à ce jour sur des ententes avec nos fournisseurs, ceux-ci n'étaient pas jugés sur un pied d'égalité, et n'avaient pas fait l'objet d'une analyse rigoureuse.

Grâce à l'audit réalisé nous avons pu établir une liste stricte de fournisseurs privilégiés, sélectionnés par le biais d'une consultation stricte et égalitaire.

Cette méthode de travail nous permet d'agir contre les différents "cadeaux" ou autres que pouvaient utiliser nos précédents fournisseurs.

✓ Comptabilité rigoureuse par un cabinet externe

Steam'O tient à jour depuis sa création une comptabilité rigoureuse par l'intermédiaire d'un cabinet comptable externe. L'externalisation de cette opération a un entreprise experte nous assure du respect des règles comptables ainsi que des obligations fiscales. Ce suivi nous permet d'avoir une traçabilité précise de nos flux financiers et éviter ainsi tout transfert ou mouvement de liquidité suspect.



steam'o

Vous faciliter le service



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Steam'O, signataire de la Charte de la Diversité



RICS

Steam'O, entreprise accrédité RICS